

L'orgueil & la cruauté immoloient autrefois des Esclaves sur le bucher de leurs Maîtres ; on croyoit honorer leurs funérailles en outrageant ainsi la Nature. L'Amour honora, par de plus nobles victimes, les obsèques de *Charles VIII*. Des monumens publics attestent que deux de ses Officiers, l'un Archer de ses Gardes, l'autre Sommelier, y moururent de douleur. Comment l'histoire qui nous a transmis les noms & les crimes de tant de Tyrans & de Rebelles, a-t-elle pu oublier les noms respectables de ces deux fidèles Sujets ?

Dominique de Vic, ce Héros, dont la valeur & la vigilance avoient puni dans Saint-Denis la témérité impétueuse du jeune Duc *Daumale*. *De Vic* donna aussi au meilleur des Rois ce triste & sincère témoignage d'une tendresse que les Rois inspirent rarement. Si quelqu'un méritoit d'être aimé ainsi, c'étoit sans doute *Henri IV*. Pouvoit-on vouloir survivre à ce Roi citoyen, à ce Père du Peuple, à cet ami de l'humanité ? *De Vic* eut la douceur de le suivre au tombeau, & de couronner ses longs services par une mort plus glorieuse que celle qu'il avoit tant de fois cherchée dans les combats.

C v

Généreuses victimes du sentiment , que vos noms gravés en traits de feu dans les fastes de la Tendresse , soient vainqueurs du temps & de l'oubli ! Vous méritez bien plus d'être immortels que tous ces Conquérans , dont notre erreur a tant admiré la valeur féroce & funeste. Ils furent l'effroi du Monde , vous en fûtes l'ornement. La véritable gloire des hommes est d'être bons & sensibles.

Mais la tendresse pour les Morts ne peut-elle se prouver que par la mort même ? Serons-nous exclus du nombre des vrais Amis , si nos organes , plus robustes , résistent aux plus vives impressions de la douleur ? Non , sans doute : La même gloire nous attend , pourvû que nous remplissions , à l'égard des Morts qui nous furent chers , toute l'étendue de nos devoirs , pourvû que la malignité qui voudroit troubler leurs cendres , trouve en nous des contradicteurs intrépides , & qu'aucune considération humaine ne nous empêche de les défendre , de les louer , de les aimer publiquement ; c'est-là que la politique est un crime , & la tolérance une prévarication : notre zèle pour leur gloire doit redoubler ; c'est à nous seuls que le soin

de la défendre est confié, puisqu'ils ne sont plus.

Charles VII. vient d'expirer, déjà Meun est désert; le Vainqueur des Anglois, le Libérateur de la France est abandonné; ses Courtisans ont oublié ses bienfaits & sa gloire; les routes du Brabant sont couvertes d'ambitieux & de flatteurs; le Comte du Maine court à Genep préparer la perte du Comte de Dammartin; la flatterie ose féliciter un Prince dénaturé du malheur d'avoir perdu un Père respectable; on censure le gouvernement de *Charles VII.* on avilisse ses exploits, on flétrit son caractère; & ces degrés honteux élèvent à la faveur & à la fortune. Voyez d'un autre côté le grand, le généreux, le magnifique *du Châtel*, conduisant à Saint Denis le convoi du même *Charles VII.*, avançant les frais de sa pompe funébre, & ne les réclamant point, arrosant ses cendres de larmes héroïques, mettant hardiment dans les fers ceux que la voix publique accuse de la mort du Roi, bravant le courroux de l'implacable *Louis XI.*, dédaignant fièrement le prix de ses services, content d'un asyle où il puisse pleurer en paix son Maître & son Ami. Qui de nous à ce double spectacle

ne sent son cœur saisi d'admiration & de tendresse pour *du Châtel*, autant que de mépris pour tous ces vils esclaves de la fortune? Ainsi la vertu est toujours sûre de sa récompense, ainsi le vice ne peut échapper à l'opprobre qui le suit.

Puis-je encore estimer *Pétrarque*, lorsqu'après le trépas de sa chère & fidelle *Laure*, il rend grâces au destin d'avoir brisé ses chaînes, d'avoir entièrement éteint des feux dont il paroît rougir & qui faisoient sa gloire? Puis-je estimer cet ingrat, quand il s'applaudit d'avoir oublié *Laure* aussi parfaitement que s'il ne l'eût jamais vue, quand il ne veut pas même laisser à la mort & au temps tout l'honneur de cet oubli, & qu'il assure avec complaisance que sa légèreté avoit déjà commencé l'ouvrage? Est-ce *Pétrarque* qui tient ce langage odieux? *Pétrarque*, moins célèbre par ses Ecrits que par sa tendresse, *Pétrarque*, le modèle des cœurs sensibles? Que le Philosophe est indigne du respect que la postérité conserve pour l'Amant!

Cette facilité malheureuse que nous avons d'oublier les objets qui nous ont été les plus chers, est sans doute une des plus grandes foiblesses de l'humani-

té : mais quelle foiblesse plus grande encore d'oser s'en glorifier !

L'*Homère*, le *Sophocle*, l'*Aristippe*, l'*Anacréon* François, à qui la postérité prodiguera une admiration dont les Contemporains sont toujours avares, me donne une aussi haute idée de son âme que de ses talens, lorsque dans les transports d'un éloquent désespoir, il met au rang des Dieux l'inimitable *le Couvreur*, ou lorsqu'après dix ans il consacre aux Manes de son ami *Genonville* des Vers dignes de l'immortalité.

Suivons ces vertueux exemples ; que nos amis vivent à jamais dans nos cœurs ; & méritons de vivre à jamais dans le cœur de nos amis.

VERS de M. PIRON, à M. De FÉNELON, sur sa Tragédie d'ALEXANDRE.

P o u r nous peindre le grand & malheureux
Pompée,

Il ne falloit pas moins qu'un Roi de l'*Hélicon* :
Du sublime *Corneille* il falloit le crayon.

Pour peindre le cruel & l'implacable *Atrée*,

Il nous a fallu *Crébillon*.

62 MERCURE DE FRANCE.

Pour peindre *Bérénice* & *plaire* ,
Il fallut un *Racine* , un Roi des beaux-Ésprits,
Et de *Philippe* enfin , pour nous peindre le fils ,
Il nous falloit l'esprit d'un Militaire.

LE mot de la première Énigme du Mercure de Février est *la Chape*. Celui de la seconde est *le zéro*. Celui du premier Logogryphe est *Charmante* , dans lequel on trouve *Char* & *Mante* ; le premier qui commence le mot est du genre masculin , & le dernier qui le finit est du féminin. C'est ce qu'on a voulu exprimer par ce vers :

Ma tête est mâle & ma queue est femelle.

Celui du second Logogryphe est *Poire* , dans lequel on trouve *Pô* , *Roie* , *roi* , *ire* , *pire* , *or* , *io* , *oie* , *pie* , *ré* , *repi* , *ô* , *péri*. Celui du troisième est le pronom *mon* , dont l'inversion est *nom*.

E N I G M E.

Ja fais d'une figure ronde ,
Dans tous les Pays très-connu ;
On ne peut cependant me trouver dans le monde.
Ceci va te paroître un Conte biscornu :

Toujours en paix , jamais en guerre ,
 On ne me voit point sur la terre ;
 Je tiens le haut rang dans les Cieux ;
 Je suis même au-dessus des Dieux.

Lecteur , enfin , sans un prodige extrême ,
 Je suis un corps souvent séparé de lui-même.

M. L. M. D. B.

A U T R E.

D e l'esprit & du corps je présente un miroir ,
 Je fais ouvrir les yeux & l'on ne peut me voir ;
 A ma production , ô merveille étonnante !
 Un seul sexe suffit , sans douleur il m'enfante ;
 Je ne puis exister sans l'esprit & le corps ;
 Sans être aucun des deux , ils sont mes deux ressorts ;
 A l'Univers entier je suis d'un grand usage ;
 Et partout on se plaît à tracer mon image ;
 Par mon rapide vol je plane dans les airs ;
 Je me plais à la Ville ; & me plais aux Déserts ;
 Je suis agent d'amour ; une source de haine ;
 Un gage précieux de la foi souveraine ;
 Sur tous les animaux mon empire s'étend ;
 A mon ordre , par fois , homme & brute se rend ;
 J'accorde les humains ; c'est moi qui les divise :
 A tous ces traits , Lecteur , connois-tu ma devise ?

Par M. CASSASSOLLES , Médecin à Lisle-en-
 dodan.

L O G O G R Y P H E.

Les Champs sont mes lieux favoris,
 J'ai maints frères grands & petits ;
 Souvent dans les Chançons , nous tenons notre
 place ;
 Mon nom par un homme illustré
 Sera transmis de race en race
 Mais où vais-je ? Prenons un vol plus mesuré.
 Mon tour décomposé présente
 Un Peuple à sa couleur connoissable ; une plante ;
 Un chemin ; son obstacle ; un amas d'eau bour-
 beaux ;
 Désagréable à voir , à sentir plus affreux ;
 Un élément ; ce qui le dompte ;
 Chut ! je babille trop . . . Tu ne devines pas ,
 Lecteur ? Ah ! pour toi j'en ai honte !
 Vers la fin du Carême , attends , tu me verras .

DE CHARTRAIT , près Melun.

A U T R E.

VOULEZ-VOUS me trouver , *Thémire* ?
 Debout je suis un arbre. Ecoutez bien ceci ;
 Renversez-moi je suis... Je n'oserois le dire ;
 Car sur ma foi vous diriez si !

Handwritten musical notation on a staff, including a treble clef and several notes.

Handwritten musical notation on a staff, including a treble clef and several notes.

Handwritten musical notation on a staff, including a treble clef and several notes.

Handwritten musical notation on a staff, including a treble clef and several notes.

Handwritten musical notation on a staff, including a treble clef and several notes.

Handwritten musical notation on a staff, including a treble clef and several notes.

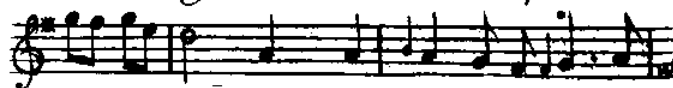
Gracieuſſimè,



J'aime en toi ce rire enfantin, Ce



cœur où règne l'innocence, Cet esprit déli-



= cat et fin, Cette humble et modeste dé-



= cence: Du Dieu dont tu portes les



traits On admire en toi les attraits, Mais tu n'en



as pas l'inconstan . . . ce .

Gravé par M^{re} Charpeniè

Imprimé par Tournelle

A U T R E.

Je vais au Pré lorsque le foin y roule.
Prenez un bout, je cours : prenez l'autre , je coule.

C H A N S O N.

J'A I M E en toi ce rire enfantin ,
Ce cœur où règne l'innocence ,
Cet esprit délicat & fin ,
Cette humble & modeste décence :
Du Dieu dont tu portes les traits ,
On admire en toi les attraits ;
Mais tu n'en as point l'inconstance.

COURTOIS.

ARTICLE II.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*EXTRAIT d'une Lettre du Pere
BARRÉ, Chanoine Régulier de
Sainte Gèneviève, Chancelier de l'U-
niversité de Paris, sur l'unité de la
Monarchie Française.*

IL est certain que l'unité de la Monarchie Française a souffert des interruptions. Clovis, mort en 511, laissa quatre fils, Thiéri, Clodomir, Childebert & Clotaire, qui partagerent entr'eux ses Etats; chaque Prince, dans son partage, fut indépendant, & Roi des Francs. On croyoit alors que tous les Fils d'un Monarque naissoient avec un droit égal à sa Couronne. *Le Roi mourut, disent nos vieilles Chroniques, & sa Monarchie fut partagée entre ses enfans mâles.*

La plupart de nos Publicistes se tiennent qu'après la mort de Clovis, les quatre Royaumes furent les membres d'une seule Monarchie, par la raison que les

quatre Rois s'accorderent à maintenir le Gouvernement de leur Père. Mais, pour qualifier un Etat, dit un savant Pseudonyme (a), on regarde moins à l'union, qu'aux personnes qui gouvernent souverainement. Dans une Monarchie il ne faut qu'un Prince qui commande; autrement on pourroit donner ce nom à une République gouvernée par des Senateurs bien unis (b).

En 560, Clotaire I. recueillit la succession des Rois ses frères; il regna seul environ un an & demi. L'unité de sa Monarchie fut interrompue par les Princes ses fils; Charibert eut le Royaume de Paris; Gontram celui d'Orléans; Sigebert fut Roi d'Austrasie, & Chilperis de Soissons: tous gouvernerent par indivis l'Aquitaine & la Provence. Ce dernier Gouvernement fut donc Aristocratique.

Une Province, une Ville qui auroit trois ou quatre Rois, n'en auroient aucun; ce fut la destinée de Paris après la

(a) Hippolit. à lapide, part. 1. cap, 18.

(b) Lorsque dans l'Empire Romain regnoient de concert deux ou trois Empereurs, la Monarchie étoit changée en Aristocratie: elle retournoit à son unité, quand l'autorité souveraine revenoit à un seul Prince.

68 MERCURE DE FRANCE.

mort de *Charibert* arrivée en 566. *Gontram*, *Sigebert* & *Chilperic* partagerent son Royaume ; Paris en étoit la Capitale ; les trois Rois convinrent de la gouverner à *forces communes*. Paris fut donc soumis à un Triumvirat qui finit en 613. Telles furent sous la première race des Rois Francs, les vicissitudes de leurs dominations, tantôt partagées, tantôt réunies ; que cet usage ait été conforme ou non à la bonne politique, c'est ce qu'on n'examine pas ici ; il suffit, pour le dessein historique de cette Lettre, que les Successeurs de *Clovis* l'aient suivi.

Les partages de la Monarchie Française n'ont point empêché les Sujets d'un Prince d'être Regnicoles sous la souveraineté d'un autre. Un Acte revêtu des formalités civiles dans le Royaume de Paris, étoit légitime dans ceux d'Orléans, de Metz & de Soissons ; c'est en ce sens qu'un Concile de 528 (c), déclare que la pluralité des Souverains n'étoit pas contraire à l'unité de la Monarchie Française, parce que son Gouvernement civil étoit le même dans ses quatre Royaumes : mais lorsqu'il s'agit

c) *Concilium Aurelian.*

de leur Etat politique, il faut revenir à la maxime, qu'une Monarchie ne suppose qu'un seul Prince pour la gouverner souverainement; partagez-la en plusieurs Royaumes, vous ferez plusieurs Monarques.

Carloman & Charles, Princes de la seconde Race de nos Rois, succéderent à *Pepin* leur père, le premier, en Austrasie; l'autre, dans la Neustrie: *Carloman* mourut en 771. *Charles* surnommé *le-Grand*, regna seul: la vaste étendue de sa domination en rendit difficile le gouvernement. *Charles* créa des Royaumes; mais son Empire & l'autorité politique ne perdirent point leur unité; il retint la souveraineté sur les Etats qu'il avoit donnés aux Princes ses Fils, & les obligea de lui rendre compte de leur gouvernement dans les Plaids généraux.

Louis-le-Debonnaire son successeur, érigea des Royaumes pour ses enfans mâles: mais, à l'exemple de *Charlemagne*, il s'en réserva la suprême autorité. Ayant ensuite désigné *Lothaire* son aîné, pour lui succéder à l'Empire, il ordonna aux Rois, *Louis*, *Pepin* & *Charles-le-Chauve* de présenter à leur Frère son successeur, les dons annuels.

70 MERCURE DE FRANCE.

» L'Empereur, dit *Agobart*, (d) n'a-
 » voit pas intention d'établir des Royau-
 » mes indépendans; il crut conserver
 » l'unité de l'Empire, en plaçant *Lo-*
 » *thaire* au-dessus de ses Frères ». Mais
 l'inconstance du Prince *Debonnaire*, &
 son défaut de fermeté, ruinerent cette
 unité: il méla, dit *M. de Montesquieu*,
 (e) toutes les complaisances d'un vieux
 mari avec toutes les foiblesses d'un vieux
 Roi; il mit dans sa famille un désordre
 qui entraîna la chute de la Monarchie.

Les partages & le rang de la supériorité diviserent presque toujours *Louis-de-Baviere* & *Charles-le-Chauve*; ils se disputèrent l'Empire: il y eut entr'eux des batailles gagnées & perdues; les avantages & les pertes furent de part & d'autre assez semblables, mais toujours funestes à l'unité de l'Empire: il ne restoit que l'égalité du pouvoir pour accommoder les deux Rois: c'étoit le point, où la naissance les avoit mis, & le seul où ils ne purent rester.

Les Seigneurs, de leur côté, ne voyant point de Maîtres capables de les faire obéir, tournerent contre les Princes &

(d) *Epist. ad Lud. Imper.*

(e) *Esprit des Loix*, seconde Partie.

leurs descendans, les bienfaits qu'ils en avoient reçus : (f) leur liberté dégénéra en licence, & leur fidélité devint sans objet. Les uns changèrent de Souverains, d'autres s'attribuerent la propriété de Provinces, dont ils n'étoient que Gouverneurs ; tous enfin s'arrogèrent les droits régaliens, & méconnurent l'autorité suprême des Descendans de Charlemagne.

» Ces maux, dit l'ingénieux *Bodin*,
 » furent les douleurs d'une espèce de
 » République grosse d'un Royaume,
 » dont elle accoucha dans le dixième
 » siècle. Les malheurs de la France fu-
 » rent alors si grands, qu'ils ne pou-
 » voient être guéris que par ce reme-
 » de ; » elle crut recouvrer l'unité de
 son Empire, en reconnoissant *Hugues Capet* pour son Souverain.

Ce Prince fit couronner son fils *Robert*, mais il ne l'associa pas au pouvoir souverain ; ses premiers Descendans suivirent son exemple ; leur dessein étoit d'assurer le Trône à leur fils aîné, & d'obliger le Clergé & la Noblesse à le regarder comme le Successeur nécessaire à la Couronne.

(f) Origine de la France, tom. II.

Depuis le Roi *Robert*, on a suivi l'ordre de primogeniture & des lignes dans l'auguste succession de nos Rois. Cet ordre a rétabli *insensiblement* l'unité de la Monarchie Française; car il faut convenir que, pendant les regnes des premiers successeurs de *Hugues Capet*, le Gouvernement ne fut pas Monarchique à tous égards. (g) Les Ducs, les Comtes les plus puissans s'arrogerent, chacun dans sa Province, les droits de la souveraineté; mais cette usurpation, qui fut tolérée dans les Seigneurs les plus redoutables, ne parut pas contraire à l'unité du Gouvernement féodal; tous faisoient au Roi l'hommage de leurs Fiefs; soumission que l'on crut suffisante pour maintenir cette unité; ce lien cependant ne fut jamais assez fort pour la rendre inviolable.

Il falloit rétablir la Monarchie politi-

(g) Mezerai, dans son Discours sur les Mœurs & Coutumes des François au temps de *Hugues Capet*, assure que le Royaume de France, pendant plus de trois cens ans, s'est gouverné comme un grand Fief, plutôt que comme une Monarchie. Le savant M. Brussel, dans son examen de l'usage des Fiefs, démontre ce sentiment: la certitude de ses preuves satisfait plus que l'exactitude de son style.

que

que ; la gloire en est due à *Philippe-Auguste*. Le premier usage que ce Prince fit de l'autorité à son avènement au Trône , fut le premier soin des illustres Monarques ; attentif à profiter des conjonctures , pour ramener les grands Vassaux du Royaume à la subordination , il gagna les uns par des ménagemens , subjuga les autres par ses armes ; presque tous furent obligés de reconnoître la nécessité d'une Monarchie politique , de s'attacher à son unité, & de se soumettre à Sa Majesté.



PRINCIPES généraux & raisonnés de l'Orthographe Françoisé, avec des remarques sur la prononciation, par M. DOUCHET, Avocat au Parlement & ancien Professeur Royal en Langue Latine. A Paris, chez la veuve Robinot, quai des Augustins, Lambert, rue de la Comédie Françoisé, au Parnasse; Duchesne, rue S. Jacques, au Temple du Goût; chez Fr. Didot, quai des Augustins, à S. Augustin; le Clerc, Grand'-Salle du Palais, à la Prudence. Vol. in-8°, Prix 2 liv. 5 s. broché.

EXTRAIT.

CET Ouvrage est précédé d'une Préface dans laquelle l'Auteur fait sentir l'utilité du conseil de M. Rollin, d'ouvrir en France la carrière des Etudes par les règles de la Grammaire Françoisé. Il regarde cette maniere de procéder dans l'Etude des Langues, comme le moyen le plus sûr pour inculquer

dans l'esprit des jeunes gens promptement & sans dégoût les premiers principes, & en même temps comme le plus propre à leur faciliter l'Etude des Langues étrangères. Les raisons sur lesquelles ce sentiment est appuyé, paroissent concluantes & sans réplique. Il se plaint de l'indifférence des François pour l'étude des principes de leur propre Langue. Il voit avec peine les Etrangers posséder beaucoup mieux les règles de la Langue écrite que la plupart des Nationaux. Il en assigne les principales causes; & apres avoir exposé les motifs qui l'ont engagé à écrire, indiqué le point qu'il faut saisir dans un Traité d'Orthographe d'une Langue vivante, rendu compte du parti qu'il prend parmi les différens systèmes orthographiques, il passe à l'exposition du plan, de la division & de la distribution des parties de son Traité; & pour en rendre l'intelligence plus facile, il rappelle en peu de mots ce qu'il a dit dans l'Encyclopédie au mot *Grammaire*.

Ce Traité est partagé en six Chapitres.

Les *Caractères élémentaires*, c'est-à-dire, ceux que l'usage a destinés primitivement à la représentation des élémens de la parole, forment la matière du premier.